

3. URBANISME ET MAITRISE FONCIERE

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
COMMUNE DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE (80)

MAI 2022



Identité du Maître d'Ouvrage :

FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
SARL – Société de VALECO / EnBW
SIREN : 879 692 440
SIRET : 879 692 440 00016
188 rue Maurice Béjart
34184 MONTPELLIER



FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 – 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 – FAX 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com
SARL AU CAPITAL DE 500€- SIRET N° 879 692 440 00016 - RCS MONTPELLIER

Table des matières

1	PROJET ARCHITECTURAL ET PIECES SPECIFIQUES AU CODE DE L'URBANISME.....	4
1.1	Contexte général.....	4
1.1.1	Localisation du projet.....	4
1.1.2	Localisation géoréférencée.....	5
1.1.3	Localisation cadastrale.....	6
1.1.4	Etat initial du terrain et de ses abords.....	7
1.2	Plan des façades et des toitures.....	8
1.3	Plan en coupe.....	9
1.4	Insertion du projet dans son environnement.....	12
2	ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE.....	16
2.1	Attestation de maitrise foncière.....	16
3	MAITRISE FONCIERE DES TERRAINS.....	17
3.1	Promesses de bail des propriétaires.....	18
4	ACCORDS ET AVIS CONSULTATIFS.....	28
4.1	Consultation des services de la défense aérienne.....	28
4.2	Consultation Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).....	28
4.3	Consultation Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).....	29
4.4	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)....	29
4.5	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).....	32
4.6	Conseil départemental de la Somme.....	32
4.7	Consultation RTE.....	35
4.8	Conseil National Des Fédérations Aéronautiques Et Sportives (CNFAS).....	37
4.9	Direction Départementale de la Cohésion Sociale.....	37
4.10	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme (SDIS).....	39
4.11	Consultation GRT Gaz.....	39
4.12	Consultation SGAMI.....	40
4.13	Consultation Bouygues Telecom.....	40

Table des illustrations

Illustration 1 : Plan des installations et aménagements en phase d'exploitation.....	4
Illustration 2 : Vue en direction de la ZIP fermée par le relief et la végétation depuis la RD 49 (© COUASNON, 2020).....	7
Illustration 3 : Panorama de la zone d'implantation depuis un chemin la traversant. (© COUASNON, 2020).....	7
Illustration 4 : Panorama de la zone d'implantation depuis le hameau de Blangiel. (© COUASNON, 2020).....	7
Illustration 5 : Gabarit des éoliennes.....	8
Illustration 6 : Schéma du socle d'une éolienne.....	8
Illustration 7 : Représentation de l'intérieur d'une nacelle.....	8
Illustration 8 : Schéma d'un poste de livraison.....	8
Illustration 9 : Carte de localisation des coupes topographiques.....	9
Illustration 10 : Coupe topographique AA' entre E1 et PDL 1.....	10
Illustration 11 : Coupe topographique BB' entre E3 et E4.....	11
Illustration 12 : Position des points de photomontage.....	12
Illustration 13 : Photomontage n°24 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2).....	13
Illustration 14 : Photomontage n°36 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2).....	14
Illustration 15 : Photomontage n°37 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2).....	15

Table des tableaux

Tableau 1 : Coordonnées des éoliennes et des postes de livraison.....	5
Tableau 2 : Liste des parcelles concernées par un aménagement.....	6
Tableau 3 : Maitrise foncière des terrains.....	17

1 PROJET ARCHITECTURAL ET PIÈCES SPECIFIQUES AU CODE DE L'URBANISME

1.1 Contexte général

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) ou d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

La Commune de Beaucamps-le-Jeune ne dispose pas de PLU, ni de carte communale. Par conséquent, l'urbanisme de la commune est régi par le règlement national d'urbanisme (RNU).

Selon le RNU, les éoliennes, parce qu'elles sont considérées comme des équipements collectifs, peuvent être autorisées en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Les installations se situent à plus de 500 mètres des habitations, le projet éolien de Beaucamps-le-Jeune est donc conforme au règlement en vigueur sur la Commune de Beaucamps-le-Jeune.

Une analyse plus détaillée de la compatibilité du projet avec ces documents est consultable dans l'étude d'impact sur l'environnement (Cf. Pièce 4.2 du dossier)

De plus, une attestation signée indiquant la compatibilité du projet aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune est présente au chapitre 2.1 du présent document.

1.1.1 Localisation du projet

Le parc éolien de Beaucamps-le-Jeune sera situé au sud-ouest du département de la Somme, sur la commune de Beaucamps-le-Jeune, au sein de la communauté de communes Somme Sud-Ouest.

Le site est parallèle à l'autoroute A29 localisée à environ 2km au sud-est et est longé au nord-est par la route départementale D1015.

Il s'agit d'une installation de 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4,2MW et 2 postes de livraison répartis dans un secteur composé de grandes parcelles agricoles situées aux lieux dits suivants : la Remise, Terres des Pauvres et le Blanc Pain.

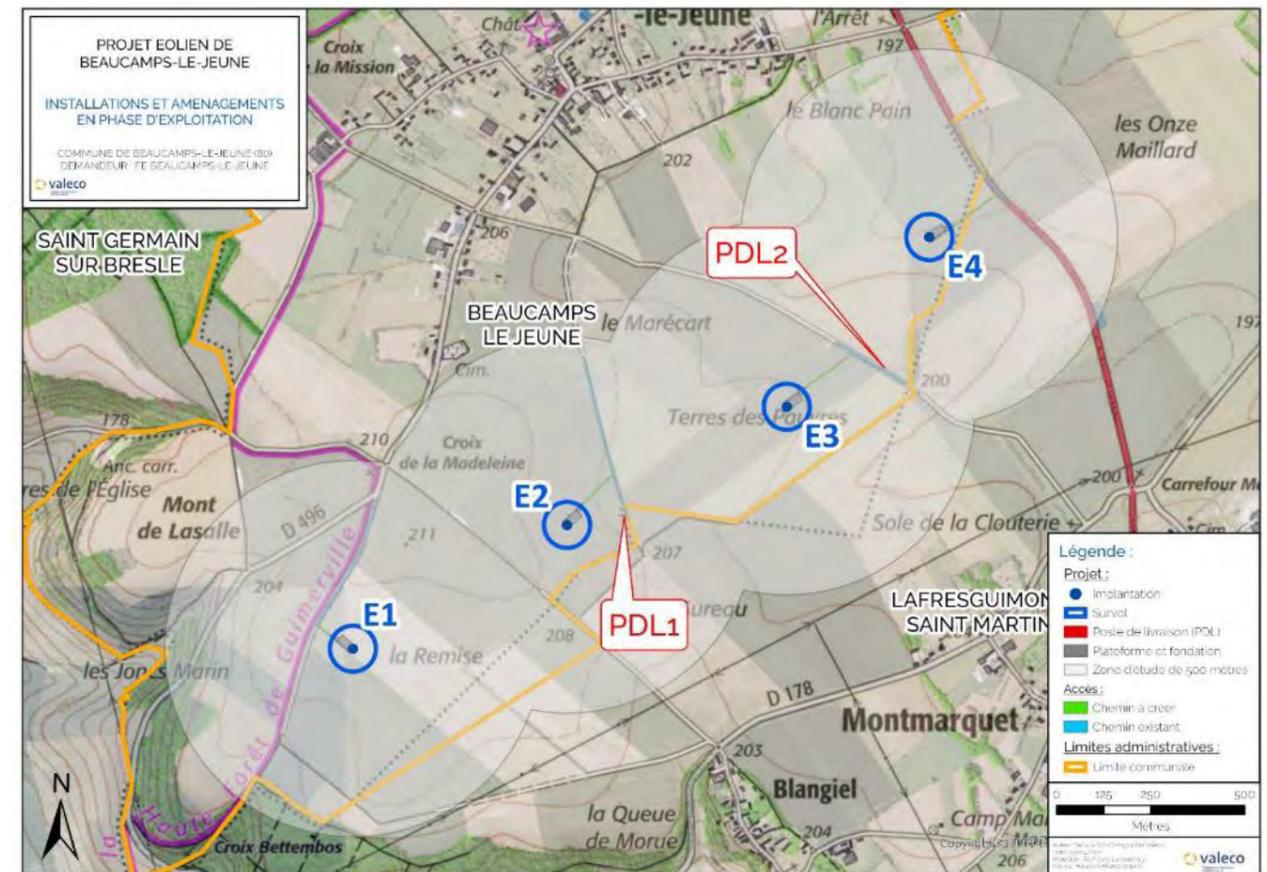


Illustration 1 : Plan des installations et aménagements en phase d'exploitation

1.1.2 Localisation géoréférencée

Les coordonnées des éoliennes et du poste de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93, WGS 84 et Lambert II étendu :

	Lambert 93		WGS 84		Lambert II étendu		Altitude sol NGF (m)	Altitude sommitale maximale NGF (m)	Nom Commune
	E_L93	N_L93	Latitude	Longitude	X_L2E	Y_L2E			
E1	611020,3654	6967836,126	49°48'11.2864" N	1°45'53.3196" E	558792,37	2534208,18	209,2	364,2	Beaucamps-le-jeune
E2	611589,2765	6968164,856	49°48'22.2044" N	1°46'21.4903" E	559358,83	2534541,83	209,6	364,6	Beaucamps-le-jeune
E3	612173,059	6968478,852	49°48'32.6513" N	1°46'50.4192" E	559940,28	2534860,87	204,4	359,4	Beaucamps-le-jeune
E4	612552,0301	6968929,928	49°48'47.4275" N	1°47'9.0107" E	560315,68	2535315,35	196,5	351,5	Beaucamps-le-jeune
PDL 1	611741,5856	6968186,525	49°48'22.9817" N	1°46'29.0845" E	559511,03	2534564,79	207,7	/	Beaucamps-le-jeune
PDL 2	612432,0154	6968583,566	49°48'36.1667" N	1°47'3.2791" E	560198,5	2534967,81	201	/	Beaucamps-le-jeune

Tableau 1 : Coordonnées des éoliennes et des postes de livraison

1.1.3 Localisation cadastrale

Un accord foncier a été passé entre les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et des aménagements annexes, et la société demandant l'autorisation environnementale unique. Les caractéristiques des parcelles concernées par les éoliennes sont données dans le tableau ci-dessous :

Eolienne	Fondation	Plateforme (m ²)	Piste (m ²)	Câble (m)	Survol	Surface totale impactée envisagée (m ²)	Commune	Section	Numéro	Surface (m ²)	Propriétaire // exploitant
E1	X	X	X	X	X	1 564	Beaucamps-le-Jeune	ZH	11	22 243	MAES René, MAES Valérie // GAEC DES CARBONNIERES (VALCKE Jérôme)
E2	X	X	X	X	X	1 880	Beaucamps-le-Jeune	ZC	88	261 277	MAES René, MAES Valérie, DUMONT Denise // GAEC DES CARBONNIERES (VALCKE Jérôme)
E3	X	X	X	X	X	2 084	Beaucamps-le-Jeune	ZC	54	39 270	Commune de Beaucamps-le-Jeune // DUCHAUSSOY Stéphane
E4	X	X	X	X	X	1 600	Beaucamps-le-Jeune	ZB	85	62 667	GAMARD Françoise // *GAMARD Thierry
PDL 1		X		X		160	Beaucamps-le-Jeune	ZC	49	13 880	DUBOIS Béatrice // SCEA CARPENTIER André
PDL2		X		X		160	Beaucamps-le-Jeune	ZB	09	86 130	CARPENTIER André, DUBOIS Béatrice // SCEA CARPENTIER André
/			X			373	Lafresguimont-Saint-Martin	YH	31	31 493	GAMARD Françoise // *GAMARD Thierry
/				X	X	0	Beaucamps-le-Jeune	ZB	09	86 130	CARPENTIER André, DUBOIS Béatrice // SCEA CARPENTIER André
/				X	X	0	Beaucamps-le-Jeune	ZC	48	8 020	MAES René, MAES Valérie, DUMONT Denise // GAEC DES CARBONNIERES (VALCKE Jérôme)
/				X		0	Beaucamps-le-Jeune	ZD	31	43 900	CARPENTIER André // SCEA CARPENTIER André
/					X	0	Beaucamps-le-Jeune	ZH	10	24389	SAVARY Vincent // SAVARY Vincent
/				X	X	0	Beaucamps-le-Jeune	ZH	12	11 485	MAES René, MAES Valérie, DUMONT Denise // GAEC DES CARBONNIERES (VALCKE Jérôme)
/				X	X	0	Beaucamps-le-Jeune	ZH	13	7 776	MAES Valérie // GAEC DES CARBONNIERES (VALCKE Jérôme)
/				X		0	Beaucamps-le-Jeune	ZH	14	35 861	TELLIER Colette, VALCKE André // VALCKE Jérôme, VALCKE Roselyne
/				X		0	Beaucamps-le-Jeune	ZH	15	14 412	GODIN Dominique // ANGER Jean-Marie

Tableau 2 : Liste des parcelles concernées par un aménagement

1.1.4 Etat initial du terrain et de ses abords

Le site étudié s'insère dans un paysage rural où la majorité des habitations de Beaucamps-le-Jeune sont localisées sur la départementale D496. Puis, deux routes communales viennent se greffer à cette départementale amplifiant la superficie du village. L'altitude du site est comprise entre 190 et 210 m environ.

Le projet du site s'établit sur une petite portion d'un plateau agricole situé entre la vallée de la Bresle, à l'ouest, et les villages de Beaucamps-le-Jeune, Lafresnoye et Montmarquet situés respectivement au Nord, à l'Est et au Sud de la zone d'implantation potentielle (ZIP).

La ZIP est encadrée par plusieurs routes départementales : la D1015 à l'Est, la D178 au Sud et la D496 allant de l'Ouest au Nord. On retrouve également trois routes communales à l'intérieur de la ZIP, ces routes étant moins fréquentées que les précédentes sont utilisées pour une desserte locale.

Deux lignes haute tension sont présentes à proximité de la ZIP : une entre la ZIP et le village de Montmarquet et l'autre à l'Est de la ZIP. Une distance de 150m de ces lignes a donc été prise lors de la définition des implantations afin d'éviter tout enjeu sur le site.

Enfin au niveau du contexte éolien, le projet de Beaucamps-le-Jeune vient conforter le parc de 4 éoliennes sur Lafresguimont-Saint-Martin et Beaucamps-le-Jeune et le parc de 6 éoliennes sur les communes d'Hornoy le Bourg et Lafresguimont-Saint-Martin. Ces deux parcs étant déjà en exploitation.



Illustration 2 : Vue en direction de la ZIP fermée par le relief et la végétation depuis la RD 49
(© COUASNON, 2020)



Illustration 3 : Panorama de la zone d'implantation depuis un chemin la traversant. (© COUASNON, 2020)



Illustration 4 : Panorama de la zone d'implantation depuis le hameau de Blangiel. (© COUASNON, 2020)

1.2 Plan des façades et des toitures

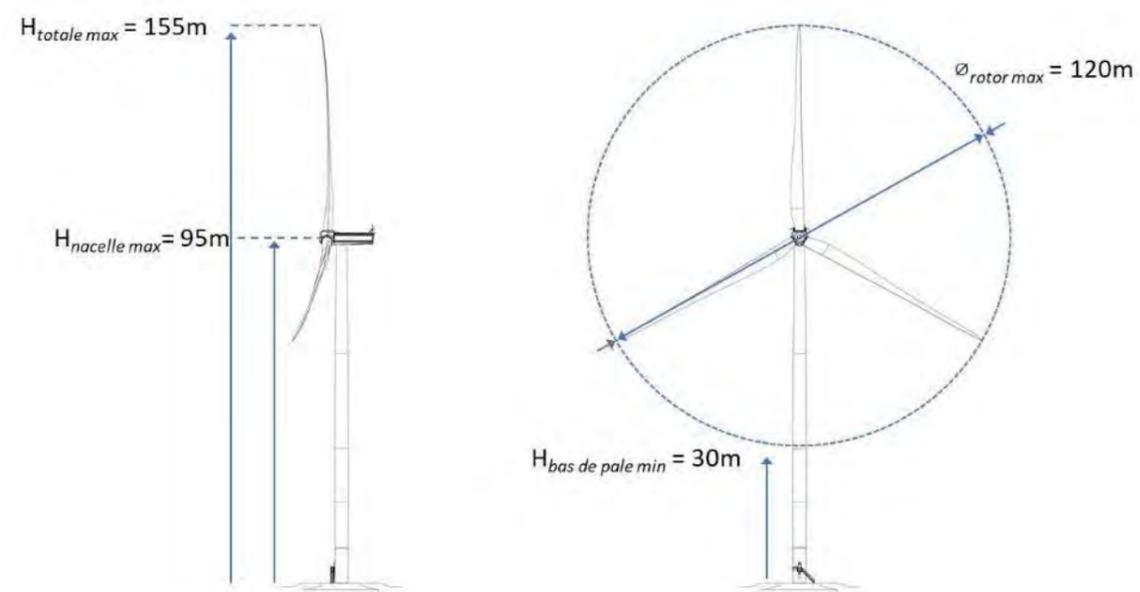


Illustration 5 : Gabarit des éoliennes

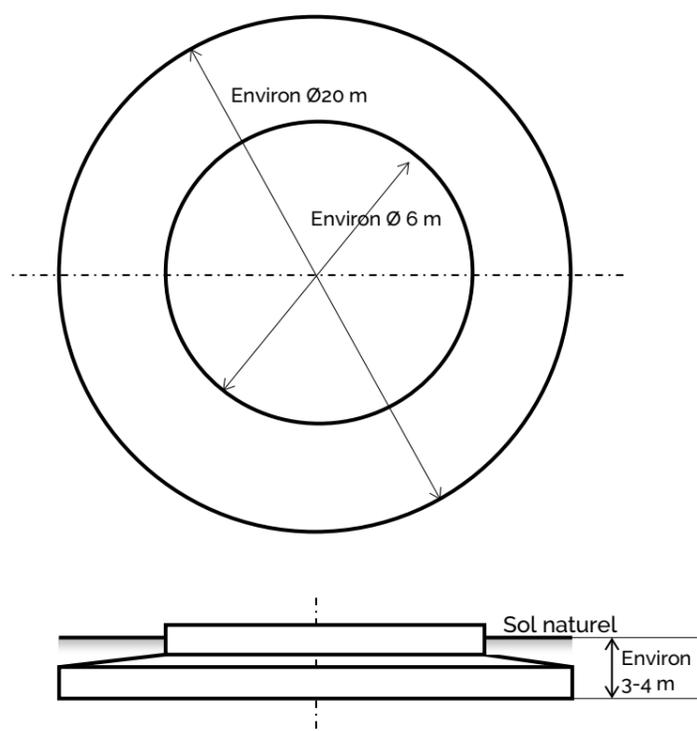


Illustration 6 : Schéma du socle d'une éolienne

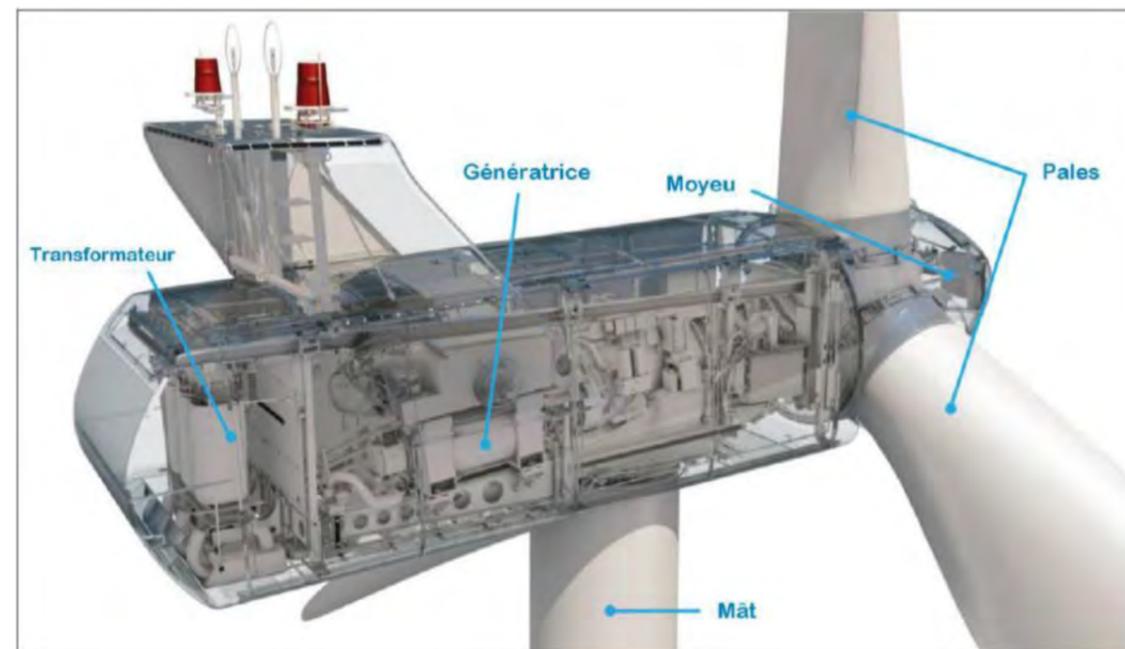


Illustration 7 : Représentation de l'intérieur d'une nacelle

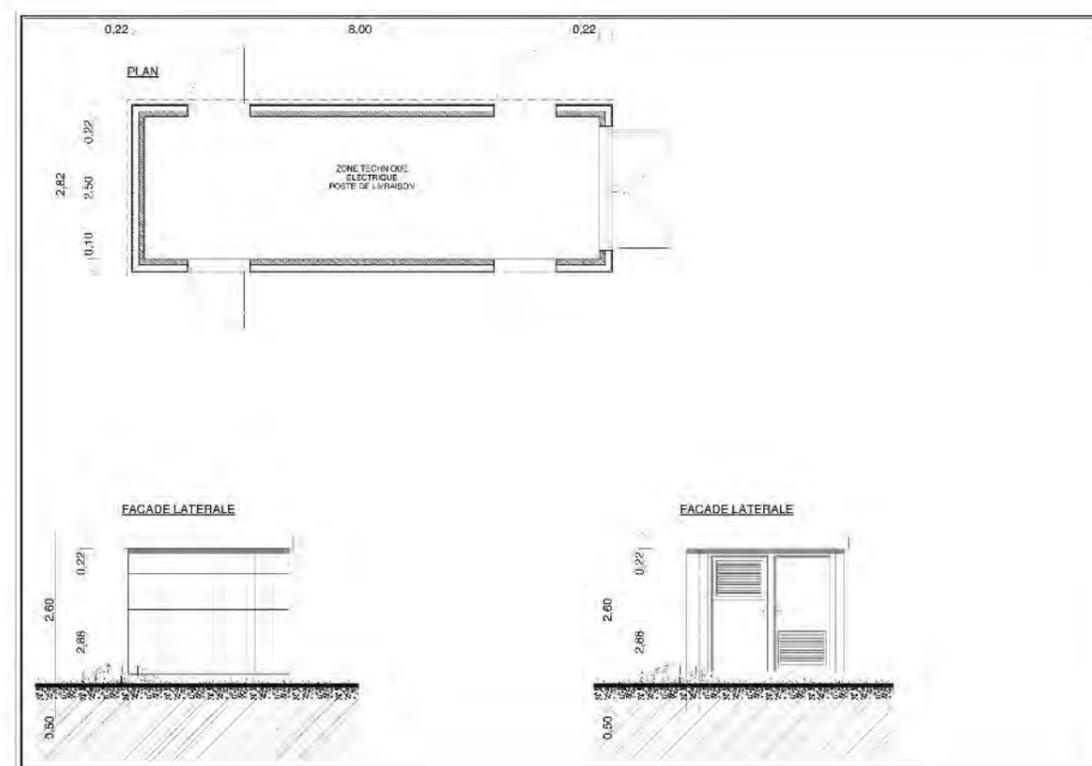


Illustration 8 : Schéma d'un poste de livraison

1.3 Plan en coupe

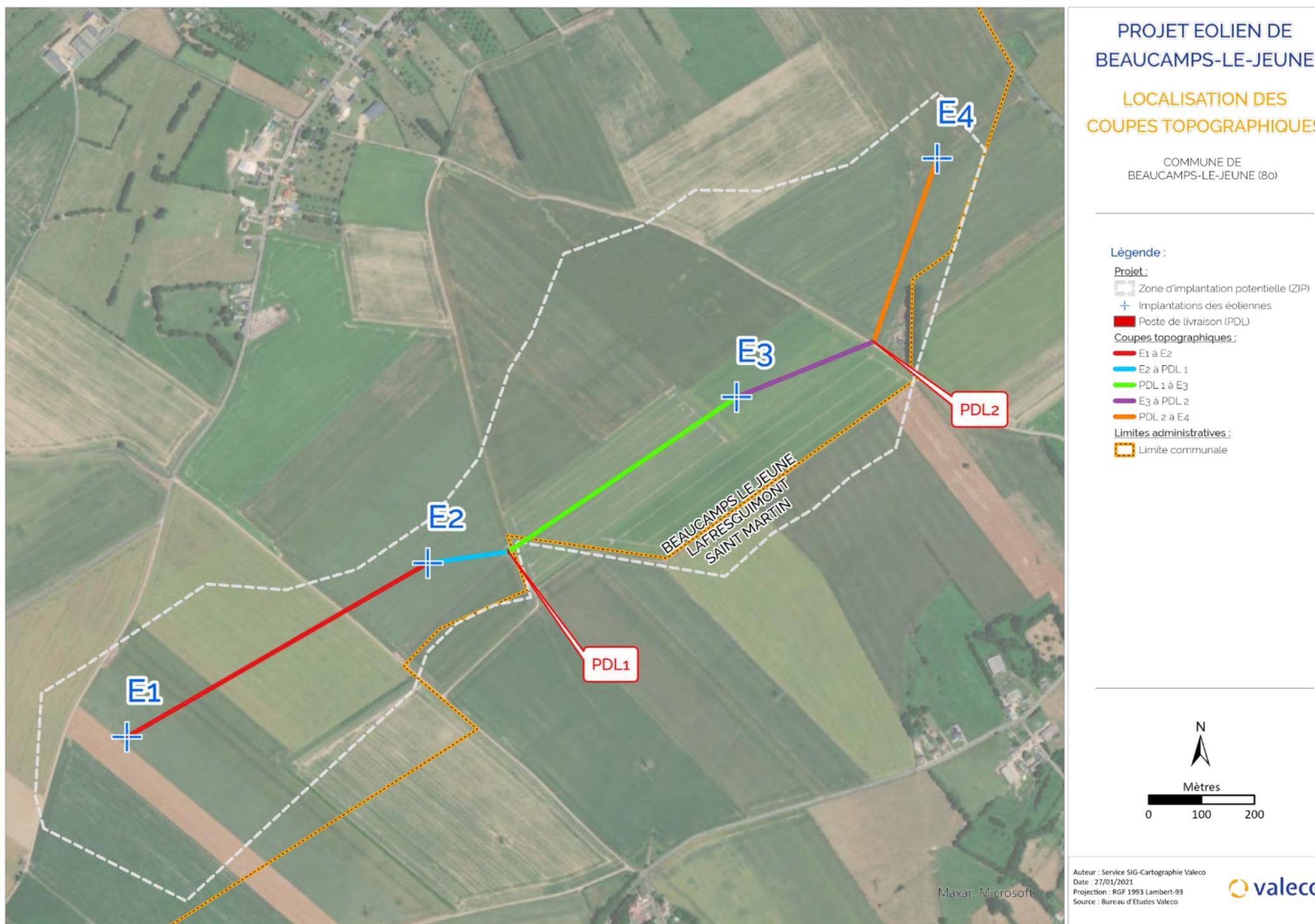


Illustration 9 : Carte de localisation des coupes topographiques

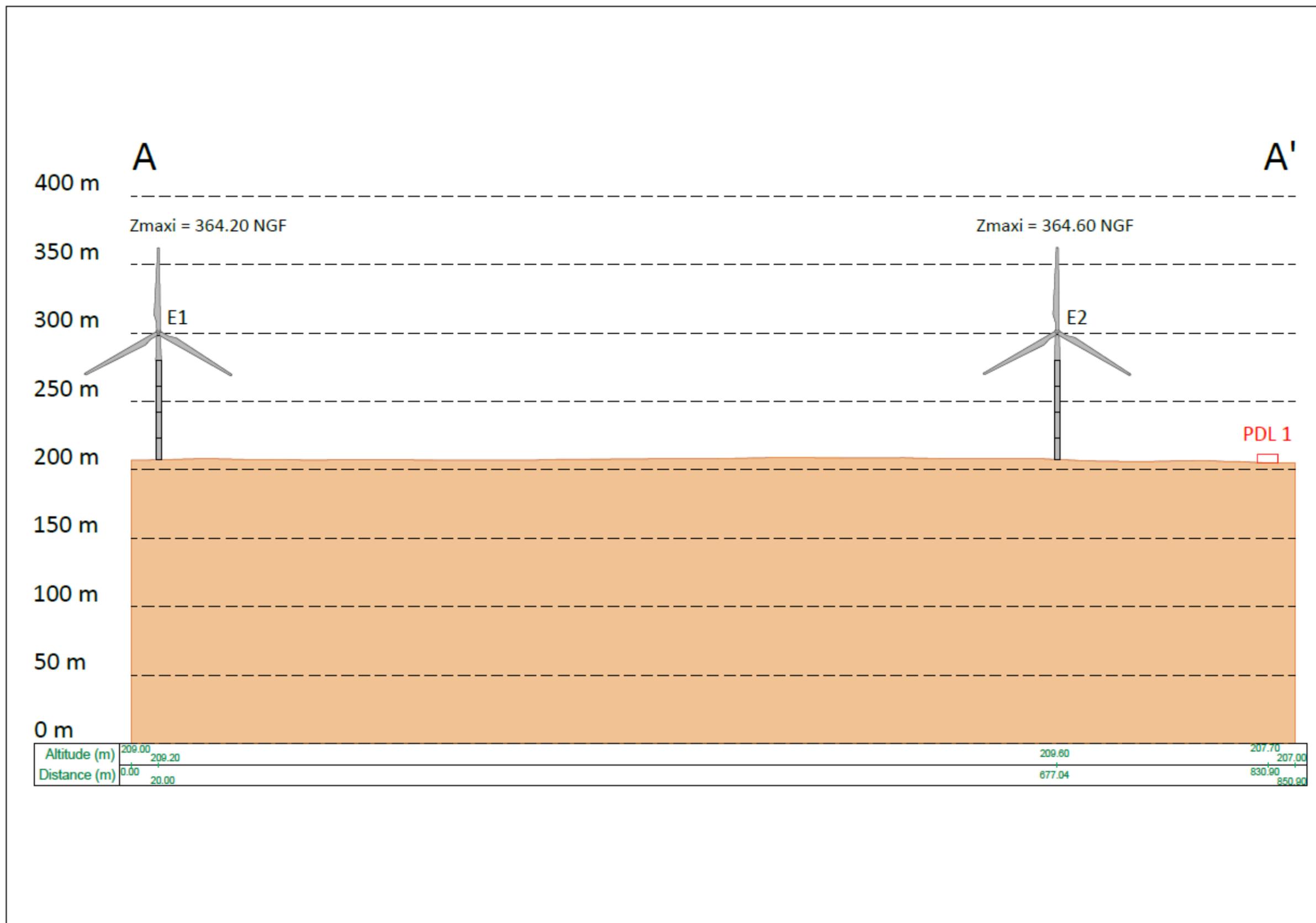


Illustration 10 : Coupe topographique AA' entre E1 et PDL 1

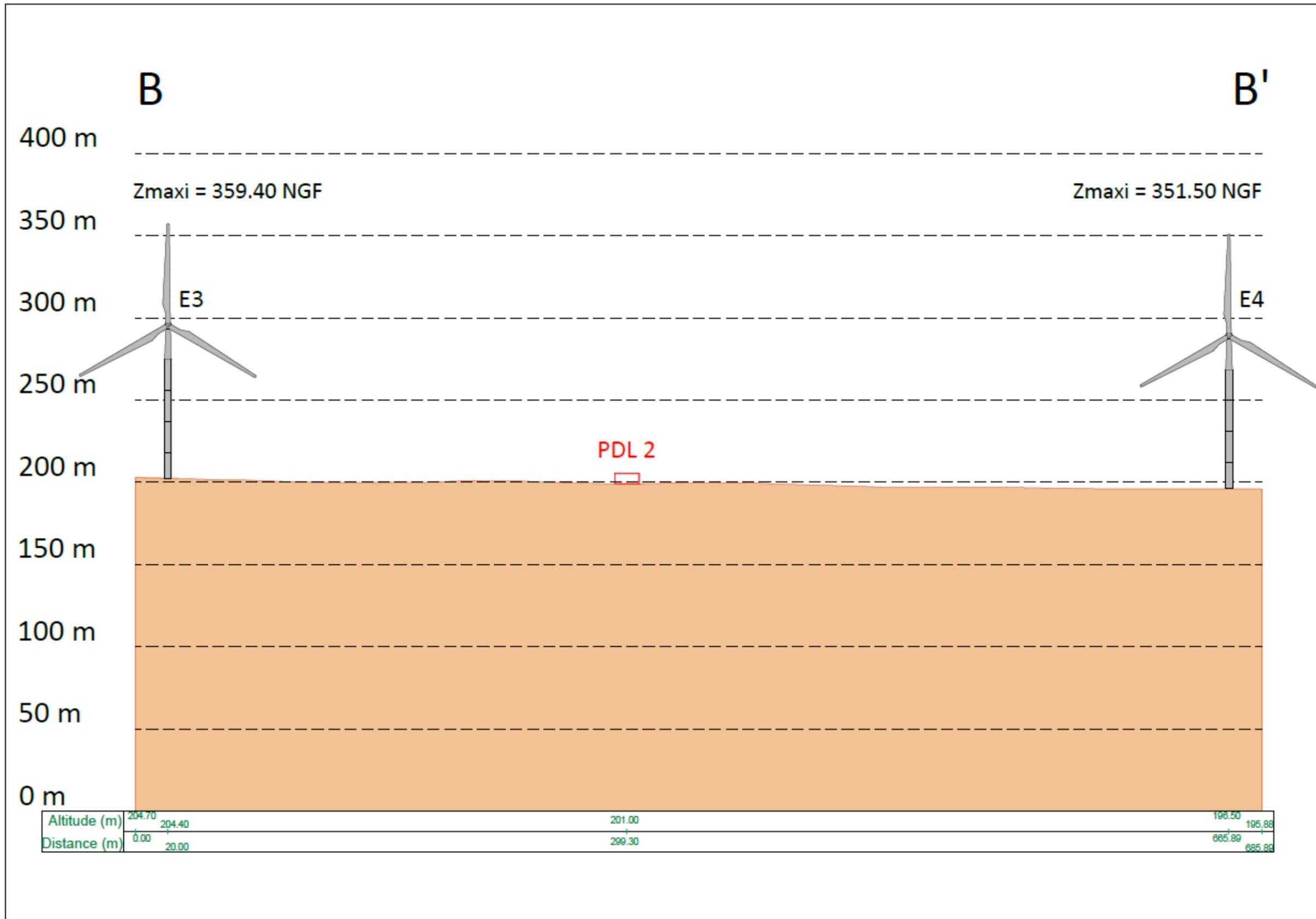


Illustration 11 : Coupe topographique BB' entre E3 et E4

1.4 Insertion du projet dans son environnement

Les planches ci-après sont extraites de l'étude paysagère réalisée par le bureau d'étude COUASON

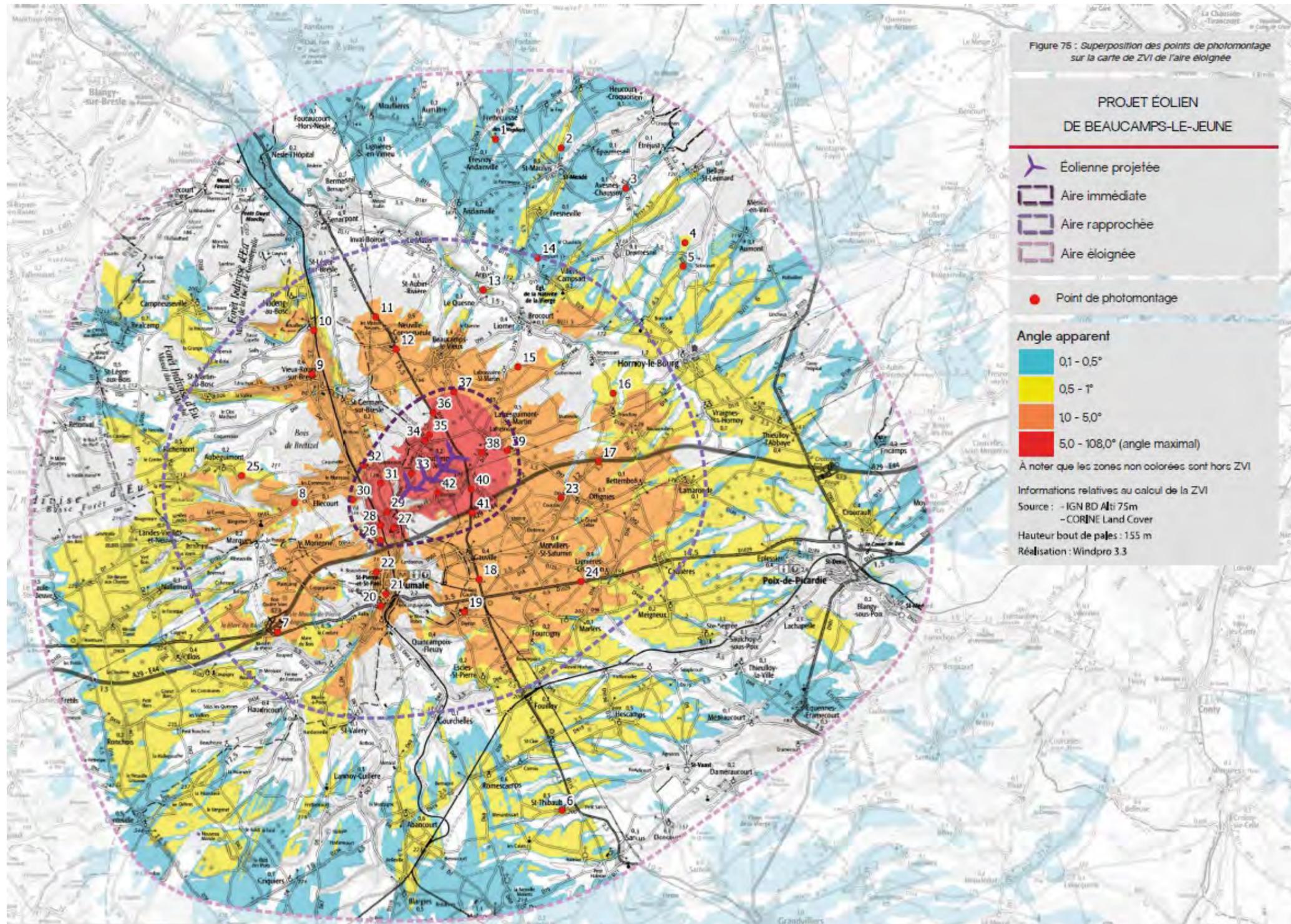
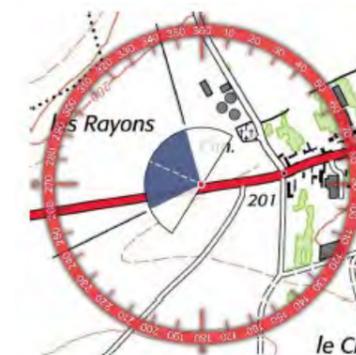


Illustration 12 : Position des points de photomontage

Photomontage n°24 - Perception depuis la frange ouest de Lignières-Châtelain et depuis la RD 1029

Depuis la frange ouest de Lignières-Châtelain, le long de la RD 1029 la vue est dégagée sur de vastes cultures. Au loin, une trame arborée anime et souligne la ligne d'horizon. Parallèle à la RD 1029, le parc existant de Morvillers apparaît avec une prégnance importante et attire le regard. Le projet de Beaucamps-le-Jeune est visible au-dessus de la trame bocagère, dans le même alignement et avec la même prégnance que les parcs existants de la Chaudes Vallées et du Mélier. Les interdistances sont régulières ce qui permet une bonne compréhension de l'implantation de ces parcs. Ainsi, en raison de l'éloignement du parc en projet, de son implantation, de la vitesse de l'automobiliste atténuant la prégnance du projet et du contexte éolien, l'impact paysager est faible à modéré.



2 - SITUATION EXISTANTE - (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°



Illustration 13 : Photomontage n°24 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2)

Photomontage n°37 - Perception depuis la sortie de bourg de Beaucamps-le-Vieux

Depuis la sortie du bourg de Beaucamps-le-Vieux la vue est dégagée sur de vastes cultures. Au loin, quelques boisements soulignent l'horizon et filtrent une partie des parcs éoliens lointains. Les parcs existants et en instruction du Mélier, de la Chaude Vallée et du Bois des Margaines sont visibles depuis ce point de vue avec une prégnance notable, notamment l'alignement des quatre éoliennes du parc existant du Mélier, au premier plan. Le projet de Beaucamps-le-Jeune est visible en arrière-plan du parc des Mélier avec une prégnance moindre mais néanmoins notable. Il forme une ligne régulière, parallèle à celle du Mélier. En raison du contexte éolien existant et de la proximité du projet, l'impact paysager est modéré.

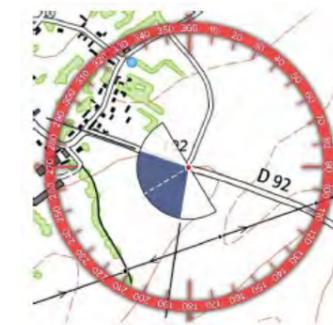


Illustration 15 : Photomontage n°37 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2)

2 ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

2.1 Attestation de maitrise foncière

ATTESTATION DE MAÎTRISE FONCIÈRE

Je soussigné, Monsieur Sébastien APPY, gérant de la Société FE DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE société à responsabilité limitée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 879 692 440 au R.C.S de MONTPELLIER,

ATTESTE être titulaire de promesses de baux emphytéotiques sur les parcelles suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface (m ²)
Beaucamps-le-Jeune	CHEMIN DES BLOCAUX	ZH	11	22 243
	AU CIMETIERE	ZC	88	261 277
	LA MARECART		49	13 880
	LE BLANC PAIN	ZB	54	39 270
Lafresquimont-Saint-Martin	LE BOUT DU BOUT	YH	85	62 667
			9	86 130
			31	31 403

En vertu desquelles les propriétaires promettent de nous louer à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, être dûment habilité par les propriétaires à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à Montpellier le 31/03/2021
Sébastien APPY
Gérant




FE DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
188 rue MAURICE BEJART - 34080 MONTPELLIER - FRANCE
Tel. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - www.GROUPEVALECO.COM
SARL AU CAPITAL DE 500 € - SIREN 879 692 440 00015 - R.C.S. MONTPELLIER

3 MAITRISE FONCIERE DES TERRAINS

Conformément à la réglementation, figurent en pages suivantes l'avis sur la remise en état du site après démantèlement de la commune de Beaucamps-le-Jeune ainsi que ceux des propriétaires concernés par l'implantation des éoliennes.

Propriétaires	Parcelle	Contenance (m ²)	Lieu-dit	Commune	Eolienne	Poste de livraison	Plateforme	Pistes
MAES René, MAES Valérie	ZH 11	22 243	Chemin des Blocaux	Beaucamps-le-Jeune	E1		X	X
MAES René, MAES Valérie, Dumont Denise	ZC 88	261 277	Au Cimetière	Beaucamps-le-Jeune	E2		X	X
Commune de Beaucamps-le-Jeune	ZC 54	39 270	La Marecart	Beaucamps-le-Jeune	E3		X	X
GAMARD Françoise	ZB 85	62 667	Le Blanc Pain	Beaucamps-le-Jeune	E4		X	X
DUBOIS Béatrice	ZC 49	13 880	Au Cimetière	Beaucamps-le-Jeune		PDL1	X	
CARPENTIER André, DUBOIS Béatrice	ZB 09	86 130	Le Blanc Pain	Beaucamps-le-Jeune		PDL2	X	
GAMARD Françoise	YH 31	31 493	Le Bout du But	Lafresguimont-Saint-Martin				X

Tableau 3 : Maitrise foncière des terrains

3.1 Promesses de bail des propriétaires

Éolienne E1 : ZH 11 à Beaucamps-le-Jeune, Monsieur et Madame MAES :

4

PROMESSE DE BAIL EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur MAES René,
Demeurant au 22 rue d'Aumale à Beaucamps-le-Jeune (80430),
Né le 04/10/1943 à Beaucamps-le-Jeune, en sa qualité d'usufruitier en indivision.
Numéro de téléphone : 03 22 90 53 17
Adresse mail :

Madame MAES Valérie,
Demeurant au 134 impasse de la Bresle à Haudricourt (76390),
Née le 27/05/1972 à Amiens, en sa qualité de nu-propriétaire.
Numéro de téléphone :
Adresse mail :

Ci-après dénommée le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE,
Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à
MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856
938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par Monsieur OSSART Gauthier,
coordinateur de l'agence d'Amiens, dûment habilité.

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

1) CONSTRUCTIONS PROJETEES

Le BENEFICIAIRE se propose d'édifier sur les parcelles objet des présentes les constructions suivantes :

Un parc éolien et ses installations, à savoir :

- une ou plusieurs éoliennes, y compris le survol des pales
- le socle des éoliennes
- Le ou les postes de livraison de l'électricité
- Les plates formes pour le levage et l'entretien des éoliennes
- Les pistes à créer
- Les réseaux enterrés d'interconnexion entre les éoliennes et le point de raccordement au Réseau de Distribution ou de Transport

AR RM
V 6.11

5

2) DÉSIGNATION DES PARCELLES

Le PROMETTANT promet de donner à bail au BENEFICIAIRE, qui l'accepte, les parcelles suivantes de manière exclusive pour une durée de 35 ans :

Sur la commune de Beaucamps-le-jeune (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
ZH	11	22 243

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

Sur la commune de Lafresguimont-Saint-Martin (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
YD	14	10 492

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

3) SERVITUDES

A. Variante 1 :

Le PROMETTANT déclare que le bien objet des présentes n'est grevé d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'Urbanisme.

B. Variante 2

Le PROMETTANT déclare que le bien objet des présentes n'est grevé d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'Urbanisme, à l'exception de celle suivante :

- Servitude constituée au profit de

4) RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES

A. Variante 1

Le bien est libre de toute inscription ainsi que le déclare le PROMETTANT.

B. Variante 2

Le bien est libre de toute inscription ainsi que le déclare le PROMETTANT, à l'exception de celles suivantes :

- Inscription prise au profit de

RM
AR
V 6.11

ANNEXE 6 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Le(s) promettant(s) susnommé(s) de la présente promesse désigné(s) en page 4.

Propriétaire des parcelles :

Sur les communes de Beaucamps-le-jeune et Lafresquimont-Saint-Martin
(80)

Les parcelles désignées en page 5 de ce contrat

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à *Beaucamps-le-jeune*
le *23.01.2019*

SIGNATURE



BR RM

V 6.11

Éolienne E2 : ZC 88 à Beaucamps-le-Jeune, Monsieur et Mesdames MAES :

4

PROMESSE DE BAIL EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN

ENTRE LES SOUSSIGNES

Madame MAES Denise,
Demeurant au 22 rue d'Aumale à Beaucamps-le-Jeune (80430),
Née le 19/01/1948 à Haudricourt, en sa qualité d'usufruitier en indivision.
Numéro de téléphone : 03 22 90 53 17
Adresse mail :

Monsieur MAES René,
Demeurant au 22 rue d'Aumale à Beaucamps-le-Jeune (80430),
Né le 04/10/1943 à Beaucamps-le-Jeune, en sa qualité d'usufruitier en indivision
Numéro de téléphone : 03 22 90 53 17
Adresse mail :

Madame MAES Valérie,
Demeurant au 134 impasse de la Bresle à Haudricourt (76390),
Née le 27/05/1972 à Amiens, en sa qualité de nu-proprétaire.
Numéro de téléphone :
Adresse mail :

Variantes dans le cas d'échange oral d'exploitation des parcelles
Lors de la signature de la présente promesse de bail, il est indiqué que
la SACF des Soussignées demeurant à
Beaucamps-le-Jeune est actuellement l'exploitant des
parcelles soulignées dans le paragraphe 2) DÉSIGNATION.

Ci-après dénommée le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE,
Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à
MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856
938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par Monsieur OSSART Gauthier,
coordinateur de l'agence d'Amiens, dûment habilité.

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

AR *[Signature]* RM
V 6.11

5

1) CONSTRUCTIONS PROJETEES

Le BENEFICIAIRE se propose d'édifier sur les parcelles objet des présentes les constructions suivantes :

Un parc éolien et ses installations, à savoir :

- une ou plusieurs éoliennes, y compris le survol des pales
- le socle des éoliennes
- Le ou les postes de livraison de l'électricité
- Les plates formes pour le levage et l'entretien des éoliennes
- Les pistes à créer
- Les réseaux enterrés d'interconnexion entre les éoliennes et le point de raccordement au Réseau de Distribution ou de Transport

2) DÉSIGNATION DES PARCELLES

Le PROMETTANT promet de donner à bail au BENEFICIAIRE, qui l'accepte, les parcelles suivantes de manière exclusive pour une durée de 35 ans :

Sur la commune de Beaucamps-le-jeune (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
ZH	12	11 485
ZC	88	261 277
ZC	48	8 020
ZB	8	41 480
ZB	5	54 000

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

Sur la commune de Lafresquimont-Saint-Martin (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
YD	16	5 589

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

AR *[Signature]* RM
V 6.11

ANNEXE 6 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Le(s) promettant(s) susnommé(s) de la présente promesse désigné(s) en page 4.

Propriétaire des parcelles :

Sur les communes de Beaucamps-le-jeune et Lafresquimont-Saint-Martin
(80)

Les parcelles désignées en page 5 de ce contrat

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE. Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 858 938 RCS MONTPELLIER (Hérault).

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE. Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Beaucamps-le-jeune
le 23.10.15

SIGNATURE

AR 70 R M

V 6.11

Éolienne E3 : ZC 54 à Beaucamps-le-Jeune, Commune de Beaucamps-le-Jeune :

4

PROMESSE DE BAIL EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune dénommée BEAUCAMPS-LE-JEUNE, dans le département de la Somme (80), identifiée sous le numéro SIREN 218 000 594. Représentée par Monsieur DESBIENDRAS Alain, Le Maire, déclarant être dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du 05/09/2018. Numéro de téléphone : 03 22 90 47 60 Adresse mail : mairie.commune-beaucamps-le-jeun@orange.fr

Variante dans le cas d'échange oral d'exploitation des parcelles : Lors de la signature de la présente promesse de bail, il est indiqué que Stéphane Duchaussoy demeurant à Beaucamps-le-Jeune est actuellement l'exploitant des parcelles soulignées dans le paragraphe 2) **DÉSIGNATION**.

Ci-après dénommée le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par Monsieur OSSART Gauthier, coordinateur de l'Agence d'Amiens, dûment habilité.

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

1) CONSTRUCTIONS PROJETEES

Le BENEFICIAIRE se propose d'édifier sur les parcelles objet des présentes les constructions suivantes :

Un parc éolien et ses installations, à savoir :

- une ou plusieurs éoliennes, y compris le survol des pales
- le socle des éoliennes
- Le ou les postes de livraison de l'électricité
- Les plates formes pour le levage et l'entretien des éoliennes
- Les pistes à créer
- Les réseaux enterrés d'interconnexion entre les éoliennes et le point de raccordement au Réseau de Distribution ou de Transport

AD 6

V 6.11

5

2) DÉSIGNATION DES PARCELLES

Le PROMETTANT promet de donner à bail au BENEFICIAIRE, qui l'accepte, les parcelles suivantes de manière exclusive pour une durée de 35 ans :

Sur la commune de Beaucamps-le-jeune (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
ZC	54	39 270

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

Sur la commune de Lafresquimont-Saint-Martin (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
YE	1	125

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

3) SERVITUDES

A. Variante 1 :

Le PROMETTANT déclare que le bien objet des présentes n'est grevé d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'Urbanisme.

B. Variante 2

Le PROMETTANT déclare que le bien objet des présentes n'est grevé d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'Urbanisme, à l'exception de celle suivante :

- Servitude constituée au profit de

4) RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES

A. Variante 1

Le bien est libre de toute inscription ainsi que le déclare le PROMETTANT.

AD 6

V 6.11

ANNEXE 6 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Le(s) promettant(s) susnommé(s) de la présente promesse désigné(s) en page 4.

Propriétaire des parcelles :

A. Sur la commune de Beaucamps-le-jeune (80)

Les parcelles désignées en page 5 de ce contrat

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Bèjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Bèjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à *Beaucamps-le-Jeune*
le *22.10.18*

SIGNATURE



PN

6

V 6.11

**Éolienne E4 : ZB 85 et YH 31 à Beaucamps-le-Jeune et à Lafresguimont-Saint-Martin,
Madame FOURCEAUX :**

4

PROMESSE DE BAIL EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN

ENTRE LES SOUSSIGNES

Madame FOURCEAUX Françoise,
Demeurant au 10 rue d'Aumale à Beaucamps-le-Jeune (80),
Née le 08/05/1938 à Beaucamps-le-Jeune, en sa qualité de propriétaire.
Numéro de téléphone : 03 22 90 52 25
Adresse mail :

Variantes dans le cas d'échange oral d'exploitation des parcelles :
Lors de la signature de la présente promesse de bail, il est indiqué que
*M. DUC HANSSON et M. GAMARD exploitent les parcelles demeurant à
sans respecter les découps cadastrales est actuellement l'exploitant des
parcelles soulignées dans le paragraphe 2) DÉSIGNATION. - cf plan joints.*

Ci-après dénommée le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE,
Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à
MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856
938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par Monsieur OSSART Gauthier,
coordinateur de l'Agence d'Amiens, dûment habilité.

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

1) CONSTRUCTIONS PROJETEES

Le BENEFICIAIRE se propose d'édifier sur les parcelles objet des présentes les constructions suivantes :

Un parc éolien et ses installations, à savoir :

- une ou plusieurs éoliennes, y compris le survol des pales
- le socle des éoliennes
- Le ou les postes de livraison de l'électricité
- Les plates formes pour le levage et l'entretien des éoliennes
- Les pistes à créer
- Les réseaux enterrés d'interconnexion entre les éoliennes et le point de raccordement au Réseau de Distribution ou de Transport

FF

Ce

V 6.11

5

2) DÉSIGNATION DES PARCELLES

Le PROMETTANT promet de donner à bail au BENEFICIAIRE, qui l'accepte, les parcelles suivantes de manière exclusive pour une durée de 35 ans :

Sur la commune de Beaucamps-le-jeune (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
ZB	85	62 667

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

Sur la commune de Lafresguimont-Saint-Martin (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
YH	31	31 493

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

3) SERVITUDES

A. Variante 1 :

Le PROMETTANT déclare que le bien objet des présentes n'est grevé d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'Urbanisme.

B. Variante 2

Le PROMETTANT déclare que le bien objet des présentes n'est grevé d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'Urbanisme, à l'exception de celle suivante :

- Servitude constituée au profit de

C

FF

V 6.11

ANNEXE 6 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Le(s) promettant(s) susnommé(s) de la présente promesse désigné(s) en page 4.

Propriétaire des parcelles :

A. Sur la commune de Beaucamps-le-jeune et Lafresquimont-Saint-Martin (80)

Les parcelles désignées en page 5 de ce contrat

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à *Beaucamps le Jeune*
le *22* *octobre 2018*
SIGNATURE *[Signature]*

[Signature]

FF

V 6.11

PDL 1 : ZC 49 et ZB 09 à Beaucamps-le-Jeune, Monsieur et Madame CARPENTIER :

4

PROMESSE DE BAIL EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur CARPENTIER André,
Demeurant au 1 Place d'Aguesseau à Amiens (80000),
Né le 29/05/1949 à Beaucamps-le-Jeune, en sa qualité de propriétaire en indivision.
Numéro de téléphone :
Adresse mail :

Madame CARPENTIER Béatrice,
Demeurant au 1 Place d'Aguesseau à Amiens (80000),
Née le 24/12/1959 à Beaucamps-le-Jeune, en sa qualité de propriétaire en indivision.
Numéro de téléphone :
Adresse mail :

Variante dans le cas d'échange oral d'exploitation des parcelles :
Lors de la signature de la présente promesse de bail, il est indiqué que
la SCEA Carpentier André demeurant à
Beaucamps-le-Jeune (80430) est actuellement l'exploitant des
parcelles soulignées dans le paragraphe 2) **DÉSIGNATION**.

Ci-après dénommée le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE,
Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à
MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856
938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par Monsieur OSSART Gauthier,
coordinateur de l'agence d'Amiens, dûment habilité.

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

 
V 6.11

5

1) CONSTRUCTIONS PROJETEES

Le BENEFICIAIRE se propose d'édifier sur les parcelles objet des présentes les constructions suivantes :

Un parc éolien et ses installations, à savoir :

- une ou plusieurs éoliennes, y compris le survol des pales
- le socle des éoliennes
- Le ou les postes de livraison de l'électricité
- Les plates formes pour le levage et l'entretien des éoliennes
- Les pistes à créer
- Les réseaux enterrés d'interconnexion entre les éoliennes et le point de raccordement au Réseau de Distribution ou de Transport

2) DÉSIGNATION DES PARCELLES

Le PROMETTANT promet de donner à bail au BENEFICIAIRE, qui l'accepte, les parcelles suivantes de manière exclusive pour une durée de 35 ans :

Sur la commune de Beaucamps-le-jeune (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
ZC	49	13 880
ZB	9	86 130

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

Sur la commune de Lafresquimont-Saint-Martin (80430)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelles	Contenance (m²)
YD	44	19 170

Souligné les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

V 6.11

ANNEXE 6 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Le(s) promettant(s) susnommé(s) de la présente promesse désigné(s) en page 4.

Propriétaire des parcelles :

17) Sur la commune de Beaucamps-le-jeune (80)

Les parcelles désignées en page 5 de ce contrat

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Arles
le 9/11/18

SIGNATURE



G

BL AC

V 6.11

4 ACCORDS ET AVIS CONSULTATIFS

4.1 Consultation des services de la défense aérienne

Madame,

Après consultation des différents organismes des forces armées concernés par votre projet éolien pour des aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 150 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire des communes de Beaucamps-le-Jeune et Lafresguimont-Saint-Martin (80) transmis par courrier en date du 12 juillet 2018, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le projet ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

Cependant, bien que situé au-delà des 30 kilomètres des radars des armées à proximité (radar de Greny-Dieppe) et compte tenu de l'évolution attendue des critères d'implantation afférents à leur voisinage, je vous recommande d'appliquer, dès à présent et au minimum, les prescriptions d'alignement et de séparation angulaire requis actuellement en zone de coordination.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la direction de la délégation régionale Picardie de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord située à Beauvais (60) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude, des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, sur saisine du préfet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le sous-directeur de la circulation aérienne militaire Nord,

4.2 Consultation Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 30 JAN 2020

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
Département Nord
Unité gestion domaniale

Le chef du SNIA-Nord

à

Cachet unique urbanisme
Services aéronautiques

A l'attention de Monsieur Yannick VIALLES
Courriel : yannickvialles@groupevaleco.com

Nos réf. : N° 2020/113-156053
Vis réf. : Mère courriel du 28/01/2020
Affaire suivie par : Françoise Froteau
snia-snb-nord-hf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 01 44 64 32 04

Objet : Avis de la DGAC sur le projet de rehaussement du mât de mesure du vent installé sur la commune de BEAUCAMPS-LE-JEUNE-80-

Monsieur,

Par courriel du 28 janvier 2020, vous sollicitez l'avis de la DGAC sur le projet de surélévation du mât de mesure du vent de Beaucamps-Le-Jeune (80) situé aux coordonnées et caractéristiques suivantes :

latitude	49°48'35.76"N	
longitude	1°46'56.78"E	
altitude sol	201,36 NGF	
	Mât actuel	projet de mât
hauteur	85 m	153,5 m
altitude sommet	286,36 m NGF	354,86 m NGF
	940 ft	1165 ft

J'émet un avis favorable à la demande en raison de l'absence de contrainte aéronautique sur ce secteur. Le présent avis vaut accord du ministre chargé de l'aviation civile, tel que mentionné dans l'article R244-1 du code de l'aviation civile.

Le mât devra faire l'objet d'une publication dans la documentation aéronautique en tant qu'obstacle artificiel isolé. À ce titre, la date de montage du mât, la durée d'installation et la date de son démontage (confirmation de la date effective) devront nous être communiquées au moins trois mois avant le début du chantier par le maître d'ouvrage, à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que se soustraire à l'une de ces obligations entraînera sa responsabilité pénale au moindre manquement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Adjoint au chef du SNIA-Nord

HAASSEN BEN GUIRAT

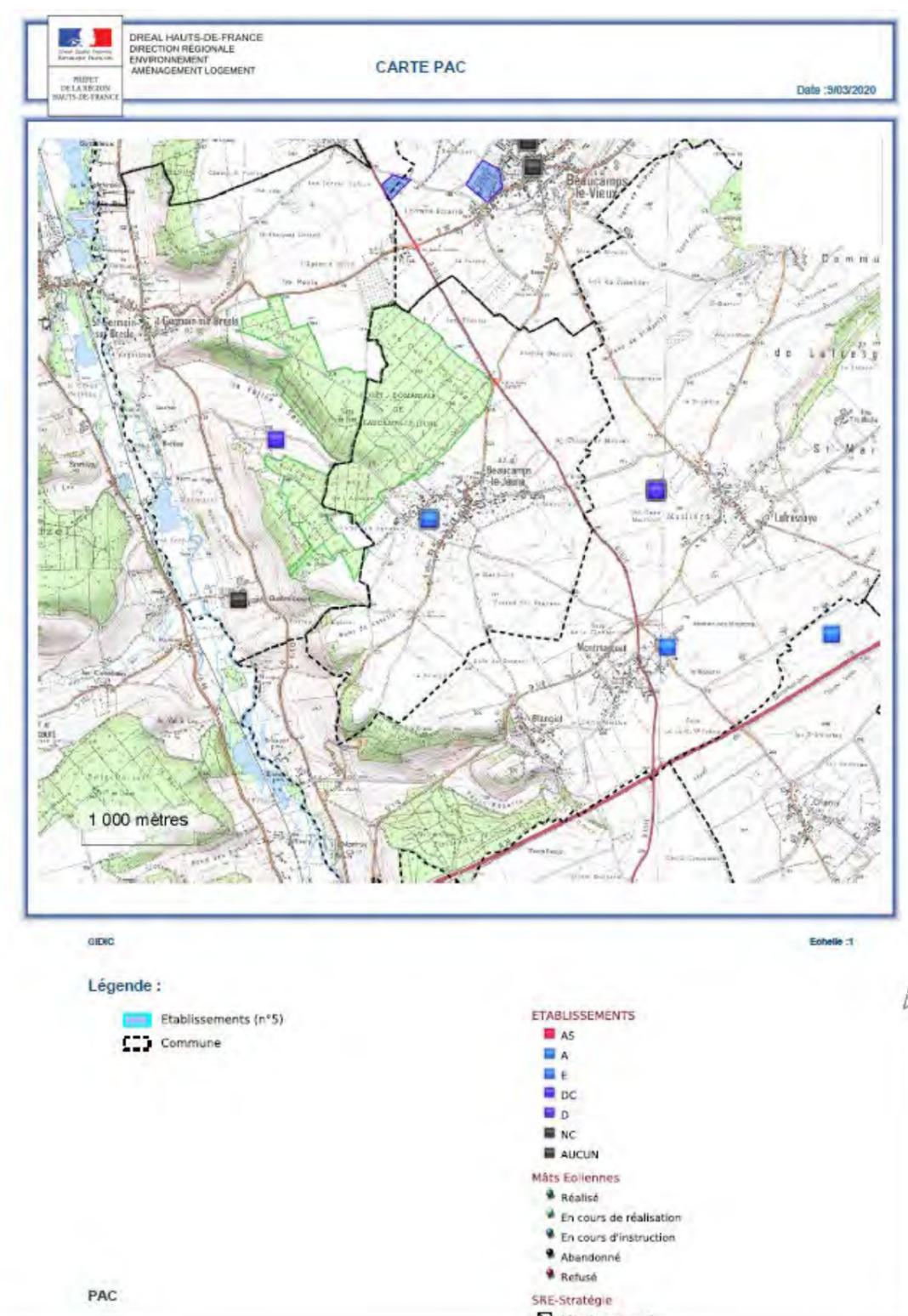
www.aviation-civile.gouv.fr

82, rue des Pyrénées
75070 Paris CEDEX 20
Tél. 01 44 64 32 04 Fax 01 43 71 81 50



4.3 Consultation Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

4.4 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)



7

Etablissements S3IC

Communes	Nom de l'établissement	Identifiant S3IC	Seveso	Régime
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	AUBAUD Sandra	580000108	NS	D
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	EARL DES QUATRE CHEMINS	580000107	NS	D
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	MAES René	580000106	NS	
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	PARC EOLIEN DU MELIER	510007618	NS	A
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	TANQUERAY Jean-Marie	580000105	NS	D

Tours Aéroréfrigérées

Aucune données

SRE - Communes éligibles

Commune	Caractéristiques
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	Favorable
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	Favorables_sous_condition

Zone de Développement Eolien

Aucune données

Mâts Réalisés

Commune	Parc	Nom exploitant	Identifiant	Puissance	Procédure	Instruction	X L93	Y L93
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	PARC EOLIEN DU MELIER	PARC EOLIEN DU MELIER	1282	2.05	PC	REA	612563	6970029.1

Mâts Refusés

Aucune données

Mâts en Instruction

Aucune données

Mâts Abandonnés

Aucune données

Mâts en Construction

Aucune données

ENERGIE

Date :3/03/2020

Lignes Aériennes RTE

Commune	Mode	Tension Max
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	AERIEN	90 kV

Lignes Souterraines RTE

Commune	Mode	Tension Max
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	SOUTERRAIN	225 kV

Postes RTE

Aucune données

Canalisations

Aucune données

NATURE & PAYSAGE

Date :3/03/2020

IRPG

Aucune données

ZNIEFF de type I

Commune	Référence	Nom du site	Génération	Secteur
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	220013921	Larris De La Vallée De La Bresle Entre Senarport Et Saint-Germain-Sur-Bresle, Forêt D'arguel Et Forêt De Beaucamps-Le-Jeune	2	Vimeu
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	220013938	Coteau De Tous Vents A Gauville, Bois Du Vicomte Et Ravin Rosette	2	Vimeu

ZNIEFF de type II

Commune	Référence	Nom du site
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	220320033	VALLÉES DE LA BRESLE, DU LIGER ET DE LA VIMEUSE

EPCI

Commune	INSEE	EPCI
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	80061	CC Somme Sud-Ouest
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	80466	CC Somme Sud-Ouest
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	80703	CC Somme Sud-Ouest
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	80062	CC Somme Sud-Ouest



DREAL HAUTS-DE-FRANCE
DIRECTION REGIONALE
ENVIRONNEMENT
AMÉNAGEMENT LOGEMENT

EAU

Date :3/03/2020

Etat d'avancement des SAGE

Commune	Nom	Etat	Bassin
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	Vallée de la Bresle	Mis en oeuvre	Seine-Normandie

Captages- servitude AS1

Commune	Département	Nom	Servitude
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	80	AS1_lafresguimont_saint_martin morillers st saturnin_pepe	Protection éloignée

4.5 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale
de la Jeunesse, des
Sports et de la
Cohésion Sociale
Hauts-de-France

Pôle des Politiques
Sportives

Affaire suivie par :

Valérie OLIVIER

Tél : 03 20 14 42 53

Courriel : valerie.olivier-bruneel@jcs.gouv.fr

PPS/VD/PB/N

Amiens, le 09 mars 2020

Le Directeur régional

à

ABIES « Énergies et Environnement »
Madame Laëtitia DUVAL
7 Avenue du Général Sarrail
31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS

Madame,

En réponse à votre demande concernant le projet de parc éolien de Beaucamps-le-Jeune dans le département de la Somme, je vous informe que j'ai sollicité l'avis des responsables des ligues de vol libre, de vol à voile et d'aéronautique des Hauts-de-France.

Chacun m'indique que le projet d'implantation présenté ne semble pas impacter leur activité aérienne.

Ces éléments viennent compléter l'analyse du Recensement des Equipements Sportifs réalisée par la DDCS le 25 février dernier.

Valérie OLIVIER se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur Régional,
Le Directeur Régional Adjoint,

Martial FIERIS

Copie à :

DRJSCS Normandie
DDCS Somme

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France
20, Square Friant Les 4 Chênes - 80030 Amiens CEDEX 01
Tél. 03 22 33 89 00 - Fax : 03 22 33 89 33 - www.hauts-de-france.drjers.gouv.fr

4.6 Conseil départemental de la Somme



Direction des Routes

Etudes Générales et Préliminaires

Votre interlocuteur : M. Alain MACHU

Téléphone : 03 60 03 40 20

Mél : a.machu@somme.fr

Société ABIES

A l'attention de Laëtitia Duval

Amiens

Le 21 février 2020

N/Réf : 03-02/AM

Objet : Etude de faisabilité du projet éolien de Beaucamps-le-Jeune

Madame,

Suite à votre demande concernant le projet éolien de Beaucamps-le-Jeune, je vous informe que la carte des trafics routiers de 2018 ainsi que la carte des classes et le règlement de la voirie départementale sont disponibles sur le site du Conseil départemental à l'adresse suivante :

<https://www.somme.fr/services/routes-et-deplacements/>

Actuellement, sur votre zone d'étude, le Conseil départemental n'a aucun projet routier significatif qui pourrait avoir un impact sur votre étude de prospection.

Dans le périmètre de votre projet se trouvent 4 routes départementales. Le tableau ci-dessous reprend la classe de chaque route et le trafic de 2018.

Routes	Classe	Trafic 2018 (Véh/j)
1015	Classe 1 LV	2 975 avec 10% de PL
Les autres RD dont la 496, 178 et 316	Classe 3	Pas de comptage moins de 1000 véh/j

En ce qui concerne l'A29, il faut vous rapprocher de la SANEF gestionnaire du domaine.

Le Conseil départemental demande l'inscription, dans les documents d'urbanisme, des prescriptions suivantes :

« En dehors des espaces urbanisés, une servitude de reculement :

- de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière ;
- bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. »

Pour toutes les routes départementales, il est souhaitable de respecter une distance minimale de sécurité entre l'axe vertical de l'éolienne et la limite du domaine public; elle est la suivante :

$distance\ minimale\ de\ sécurité = 1,5 \times (H+L/2)$,
avec H = hauteur du mât et L = longueur des pales

De plus, les accès aux champs éoliens depuis une route départementale doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès des services départementaux représentés, pour ce projet, par l'Agence Routière Ouest, 122 Boulevard Vauban, BP 20615 80144 Abbeville. Les accès depuis la RD 1015 sont proscrits.

Tous les travaux (aménagement d'accès, passage de fourreaux, de réseaux...) doivent faire l'objet d'une AOT, la demande est également à adresser à l'Agence Routière Ouest secteur Est. Responsable de secteur Monsieur Christophe GRANDIN tél 03 60 03 43 32. Mail : c.grandin@somme.fr

Vous trouverez ci-joint la carte des chemins inscrits au PDIPR et les chemins d'intérêt communautaire ou départemental.

Pour les chemins inscrits au PDIPR et de randonnée :

Jean-Christophe FAVEREAUX
Responsable du pôle Sport
Direction de la jeunesse et des sports dans les territoires
Jc.favereaux@somme.fr
03 22 71 80 28

Marie-Hélène DESCOUTURES
Chargée de développement PDESI et PDIPR
m.descoutures@somme.fr
03 22 71 84 11

Votre zone d'étude est située en ZNIEFF de type 1 et 2 et à proximité de zones avec des enjeux environnementaux et un site géré par le Conservatoire des Espace Naturel de Picardie. Les cônes de vues et les perspectives proches et lointaines devront être regardés pour garantir la meilleure insertion dans le paysage. Les éoliennes devraient être assez éloignées de ce secteur, toutefois, si vous envisagez une implantation à proximité ou dans les zones repérées sur la carte environnementale jointe, il conviendra de vous rapprocher de Madame Sophie GUEGAN

Chargée de mission biodiversité
s.uegan@somme.fr
03 22 71 83 56

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

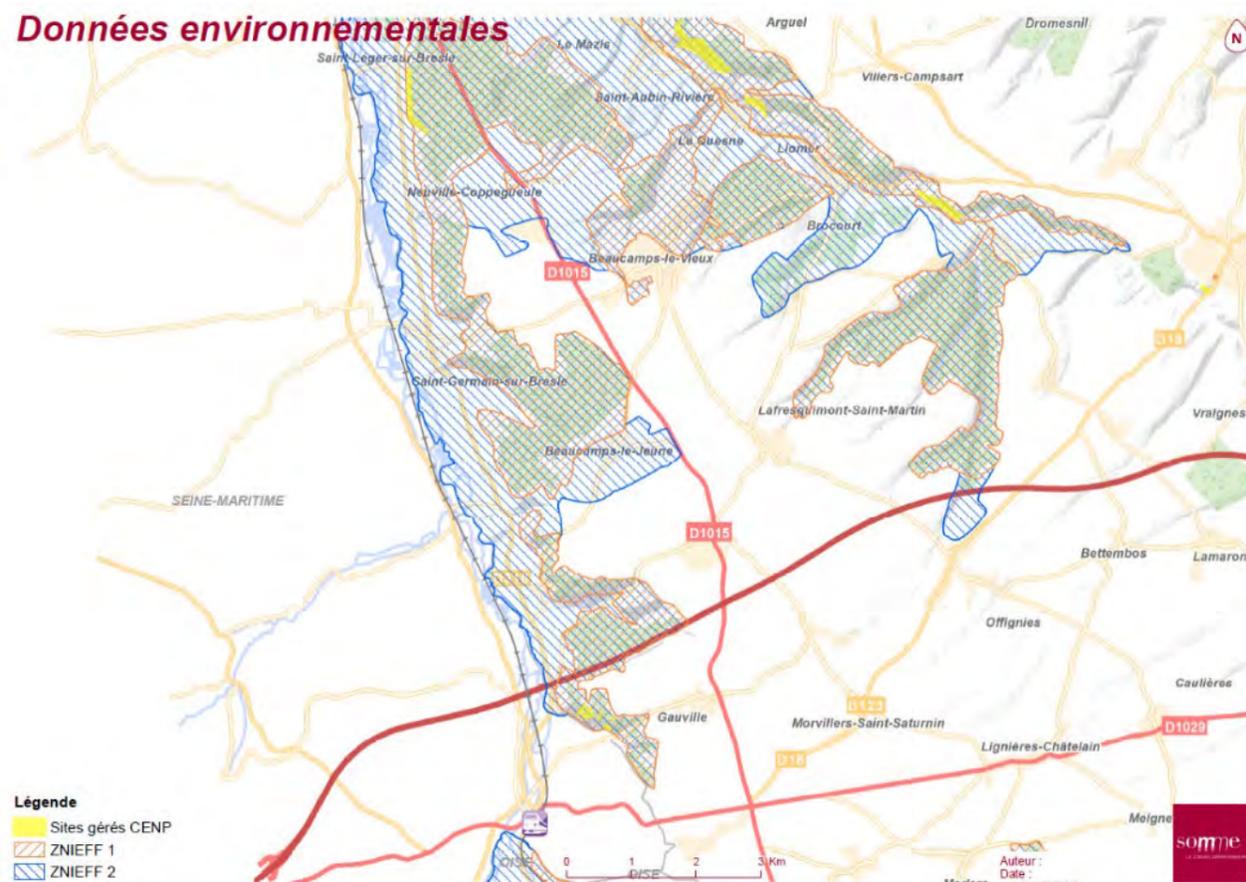
Le Chef du Service études générales
et prospective



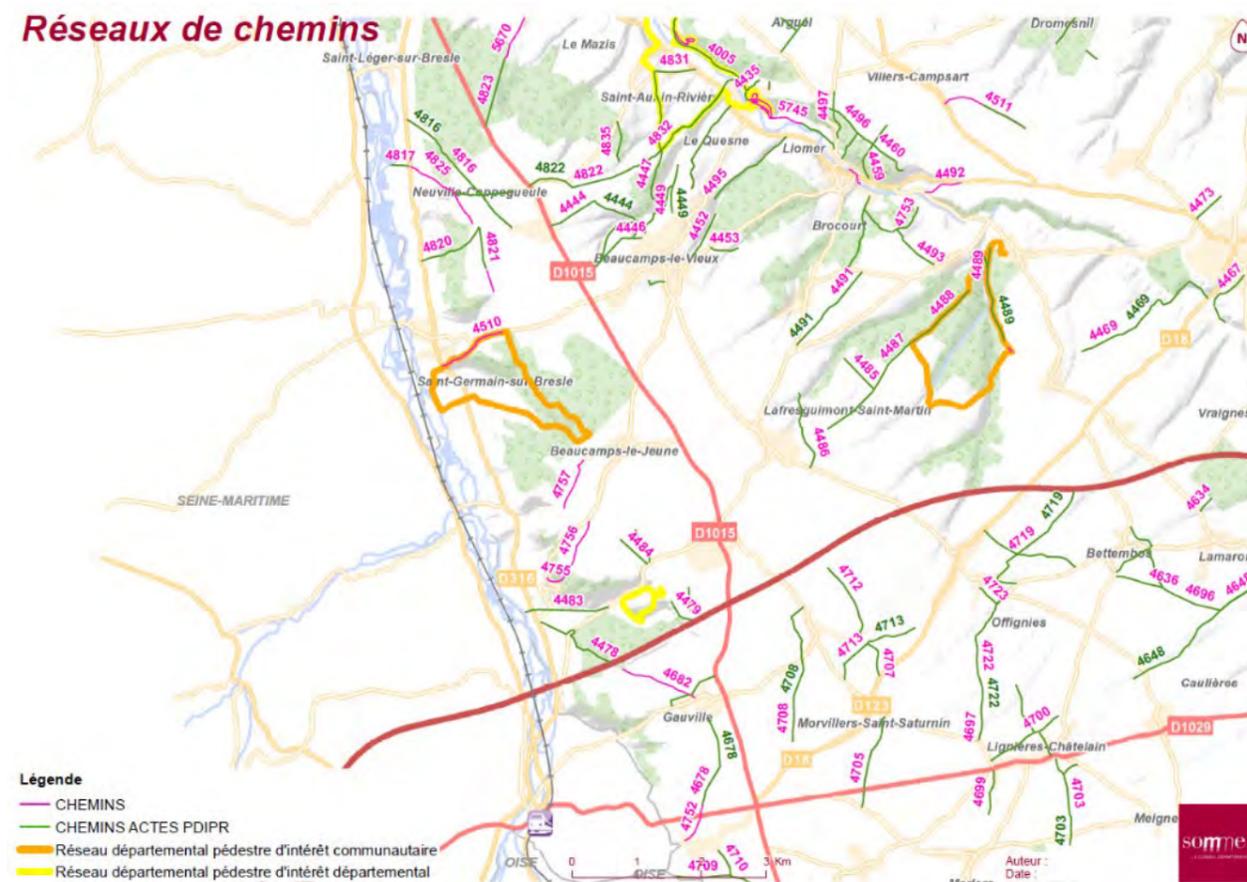
Alain MACHU

Copie : Agence Routière Ouest.

Données environnementales



Réseaux de chemins



4.7 Consultation RTE



VOS RÉF. COURRIER

NOS RÉF. 2020-D07-E05

INTERLOCUTEUR LECOCQ LAURENT

TÉLÉPHONE 03.21.63.64.18

E-MAIL

OBJET Projet parc éolien du BEAUCAMPS – LE – JEUNE

BETHUNE, 24/02/2020

Madame,

Nous faisons suite à votre demande, reçue le 13 février 2020, sollicitant notre avis sur la demande de servitudes d'un parc éolien sur la commune de BEAUCAMPS – LE – JEUNE.

Nous vous informons que RTE – GMR Artois exploite des liaisons électriques aériennes et souterraine dans l'emprise de votre projet :

- LIAISON aérienne 90kV NO 1 BLOCAUX – BOURBEL
- LIAISON aérienne 90kV NO 2 AUMAË – BLOCAUX – NEUFCHATEL
- LIAISON souterraine 225kV NO 1 BLOCAUX – LIMEUX

Nous joignons en pièce jointe un extrait de carte vous permettant d'identifier la zone concernée par nos liaisons.

Compte tenu de l'importance que revêt une ligne électrique pour le bon fonctionnement et la sécurité du réseau public de transport, RTE estime qu'il est hautement souhaitable qu'une distance de sécurité soit respectée afin de limiter les conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens. Dans le cas contraire, votre responsabilité serait susceptible d'être engagée.

Pour chacun de nos types d'ouvrages, vous trouverez ci-dessous nos préconisations.

Centre Maintenance Lille
Groupe Maintenance Réseaux Artois
673, avenue du Président Kennedy -
BP 607
62412 BETHUNE CEDEX
Tél. : 03.21.63.64.65
Fax : 03.21.63.64.64



www.rte-france.com

20-02-2020

RTE Réseau de Transport d'Électricité - société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros - R.C.S./Nanterre 444 619 258



1. Pour les réseaux souterrains (BLOCAUX – LIMEUX)

Les distances d'éloignement à appliquer entre les éoliennes, fondations comprises, doivent respecter une distance minimum de 5 mètres de part et d'autre de notre liaison souterraine.

Le cas échéant, il y aura lieu de prendre des dispositions lors de l'élaboration du mode opératoire pour la phase de terrassement afin que la liaison souterraine ne soit pas soumise à des contraintes vibratoires excessives.

En complément, il sera également nécessaire de prendre les dispositions afin qu'aucun engin utilisé et/ou voirie créée ne viennent sur une bande incluant le surplomb et les 5 mètres de part et d'autre de notre liaison souterraine. De plus, aucune modification du profil du terrain et/ou stockage de terres ne devra être fait dans cette zone.

2. Pour les réseaux aériens

Pour l'implantation des éoliennes, RTE préconise à minima une distance d'éloignement vis à vis de notre ouvrage correspondant à la hauteur de l'éolienne pale comprise majorée d'une distance de 3 mètres.

Nous vous communiquons en pièce jointe le plan de localisation de nos ouvrages par rapport à votre aire d'étude afin de vous permettre de localiser la zone de vigilance où les préconisations de distance d'éloignement devront impérativement être respectées.

En complément quelque soit le type de réseau, nous vous rappelons la nécessité, d'une part de se conformer aux articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38 du code de l'environnement, et d'autre part, de disposer d'une déclaration de projet de travaux (DT) valable, ainsi que de déclarer le début de vos travaux par une déclaration de commencement de travaux (DICT) sur le site gouvernemental prévu à cet effet (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr).

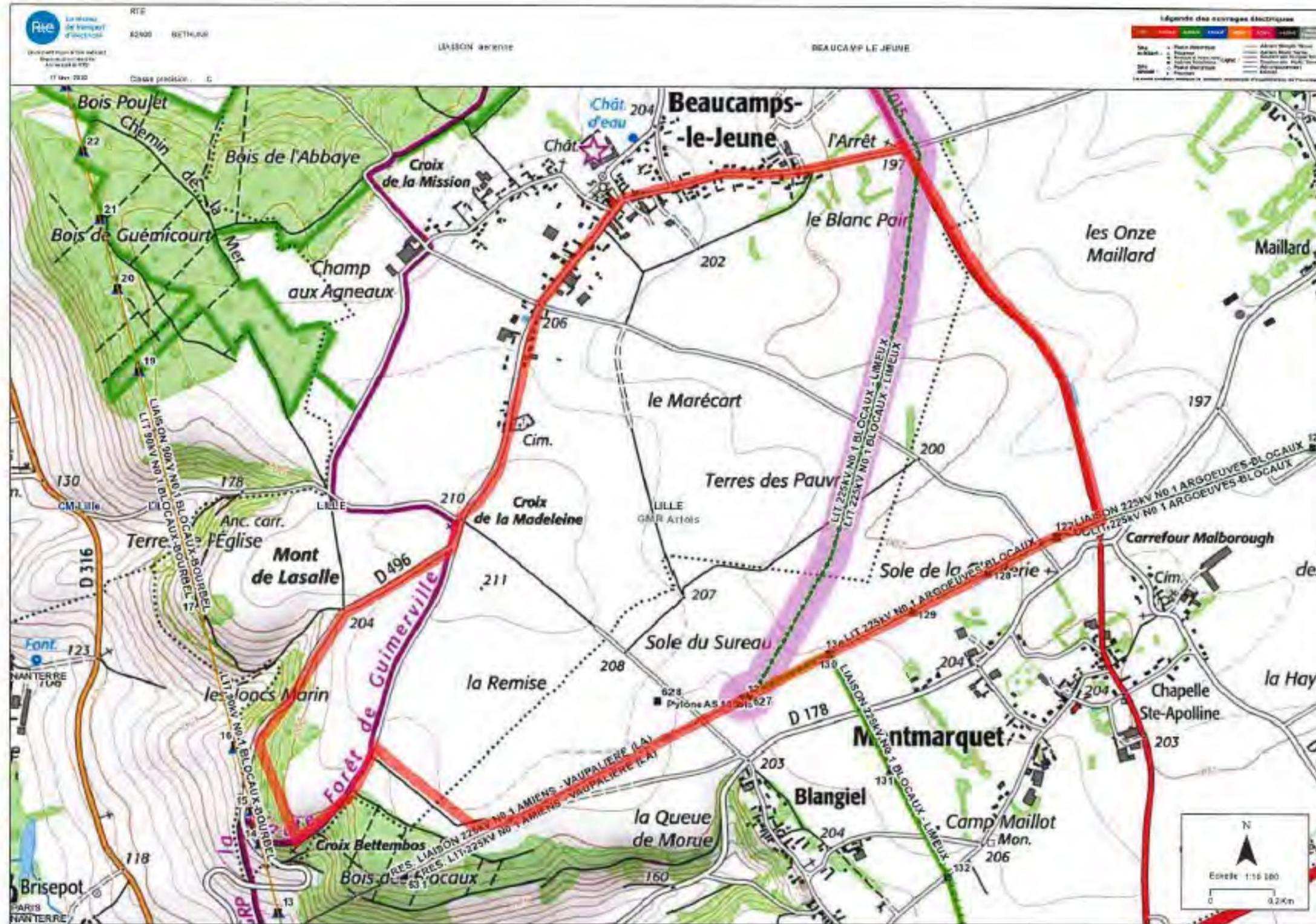
Nous vous précisons également que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur le(s) terrain(s) d'assiette de la construction projetée, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées

L'adjoint au Directeur
Gwennou Le Mignon



PJ : Carte Easygeo



1

4.8 Conseil National Des Fédérations Aéronautiques Et Sportives (CNFAS)

Destinataire : Laetitia Duval – Abiesbe
Affaire suivie par Ghislaine Mougenot

Madame,

vous souhaitez connaître les contraintes et servitudes liées à des activités aéronautiques pouvant impacter votre projet d'installation de 5 éoliennes de hauteur max. de 150m sur la commune de Beaucamps le Jeune dans le département de la Somme.

Les fédérations du CNFAS ont étudié votre projet avec attention.

En l'état actuel du dossier présenté et sans préjuger de l'évolution de nos activités futures, les fédérations du CNFAS n'ont pas connaissance, à ce jour, d'activités aéronautiques pouvant être impactées par ce projet.

En outre, le CNFAS vous avise que la réponse donnée ne vaut que si des projets similaires n'ont pas été engagés par d'autres sociétés dans ce secteur ou à proximité de cette zone car l'accumulation d'implantations d'éoliennes dans cette région pourrait alors constituer un danger non négligeable pour la circulation aérienne.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Danielle Schlier



C/O la FFA 155 av de Wagram
75017 Paris

4.9 Direction Départementale de la Cohésion Sociale



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction départementale
de la cohésion sociale

Amiens, le 25 février 2020

Service de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Pôle sport
Dossier suivi par Guillaume CAERELS
☎ 03.22.50.23.55

ABIES
Madame Lætitia DUVAL
7 avenue du Général Sarrail
31290 Villefranche de Lauragais

N/Réf : DR/GC N° 2020 02 23

Pièces jointes : cartes RES (recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques) équipements sportifs, activités aériennes et sports de nature.

Madame,

Suite à votre demande d'avis et préconisations concernant le projet de parc éolien de Beaucamps le jeune et son secteur d'implantation, je vous prie de recevoir les remarques suivantes :

- après étude, il apparaît qu'il n'y a pas d'équipement sportif recensé dans l'aire d'implantation possible de ce parc éolien,
- concernant les sites recensés d'activités aériennes, les plus proches se situent sur les secteurs d'Amiens – Glisy, de Montdidier – Fignières et d'Abbeville – Buigny Saint Maclou,
- enfin, les divers équipements de sports de nature recensés les plus proches se situent dans un rayon d'une dizaine de kilomètre de la zone d'étude.

Vous trouverez en pièces jointes les cartes issues du RES pour votre complète information.

Le service jeunesse, sports et vie associative reste à votre disposition pour tous renseignements dont vous auriez besoin.

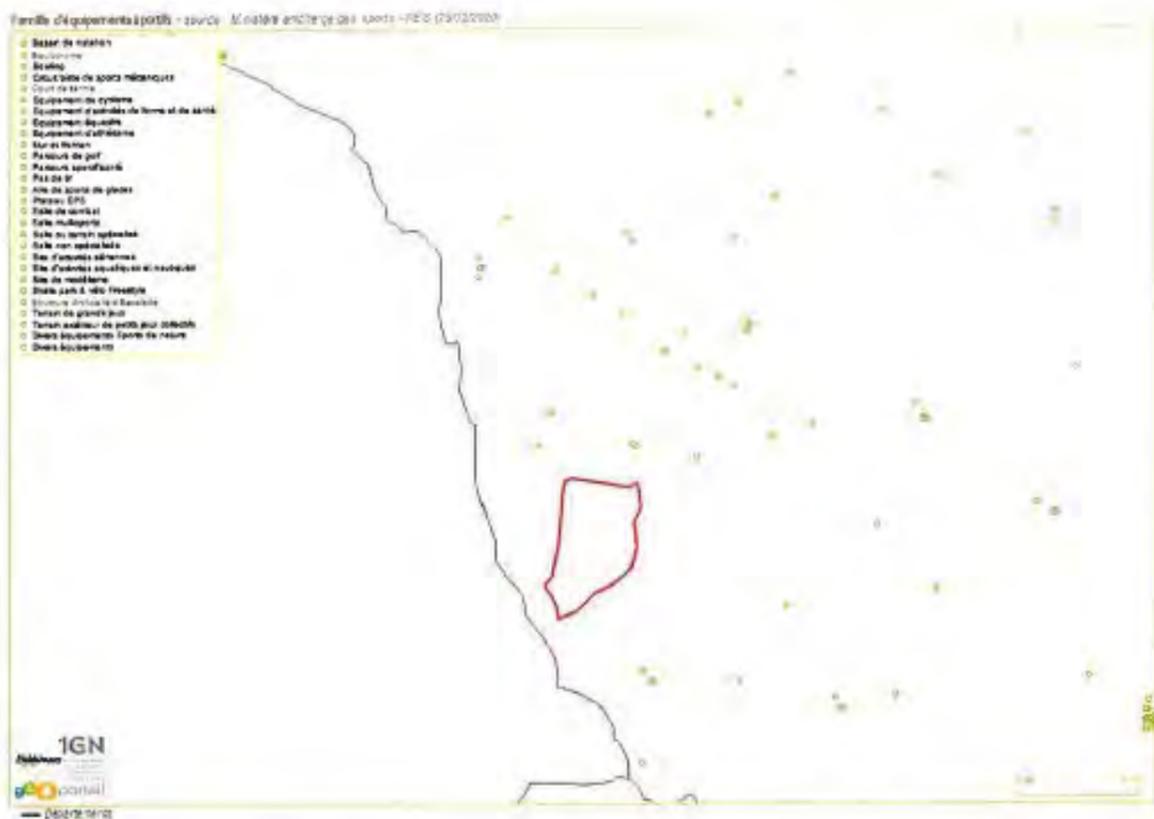
Je vous prie de croire, madame, en l'expression de ma considération distinguée,

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental de la
cohésion sociale

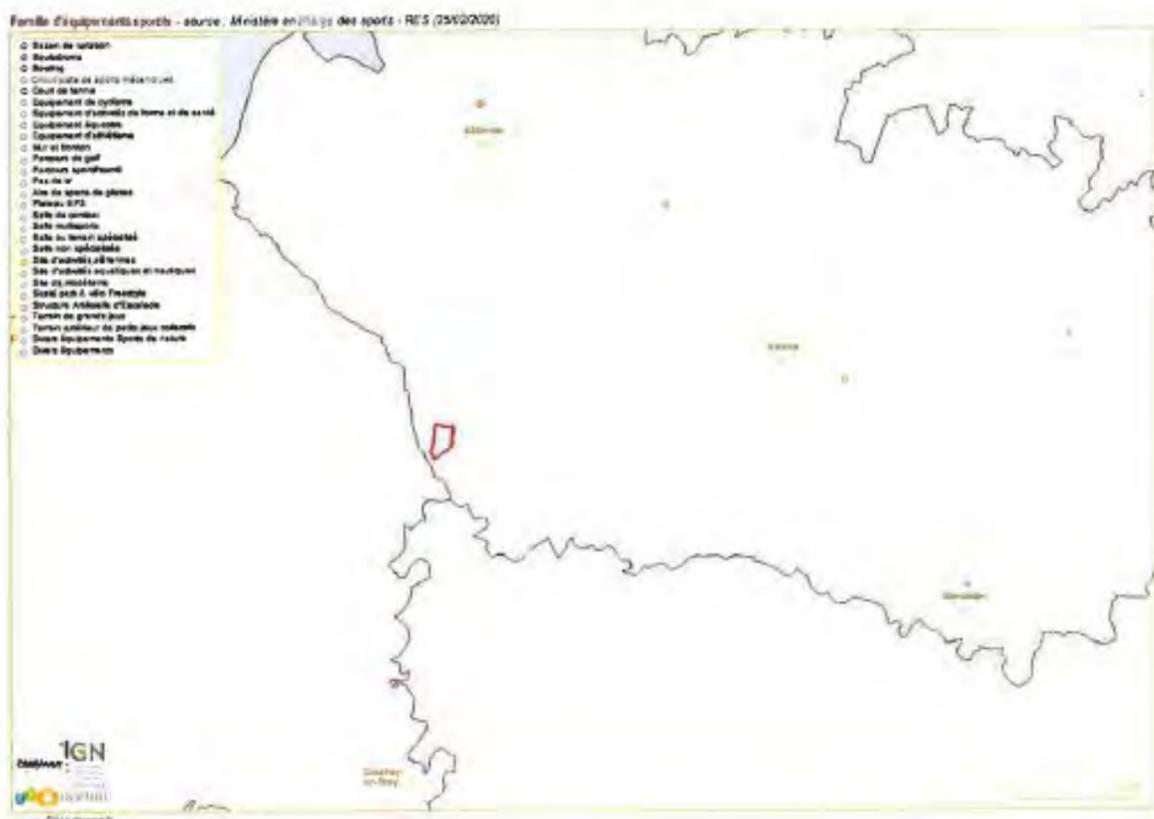


Daniel RAMELET

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale
3 Boulevard Guyencourt - CS 32704
80027 Amiens cedex 1
Tel : 03 22 97 80 80 – Fax 03 22 50 23 85
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et l'après-midi sur rendez-vous.



Divers équipements sports de nature – rayon 10kms



4.10 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme (SDIS)



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

PÔLE OPÉRATIONNEL

GROUPEMENT PRÉPARATION
ET MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

SERVICE PREVISION

Bureau Défense Extérieure

Tél. : 03.64.46.17.33

N/Réf : BD/AG/2020-048

Amiens, le 24 FEV 2020

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours

à

Madame Laëtitia DUVAL
ABIES
Energies & Environnement
7 avenue du Général Sarrail
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Madame,

Par transmission reçue dans mes services le 6 février 2020, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme au sujet d'un projet éolien sur la commune de Beaucamps le Jeune.

Aussi, je vous informe que j'adresse une copie de votre courrier à la Préfecture de la Zone de Défense Nord, et plus précisément à la Direction des Systèmes d'Information et de Communication, chargée d'étudier, tout particulièrement, l'impact des projets éoliens sur les fréquences radioélectriques propres au Ministère de l'Intérieur.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental,
Le Chef du Pôle Opérationnel,

Lieutenant-Colonel Emmanuel GUIZIOU

Copie :

- Préfecture de la Somme - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique

Page 1 sur 1

DIRECTION DÉPARTEMENTALE - 7, Allée du Bicêtre - CS32600 - 80026 AMIENS Cedex 1 - Tél. : 03 64 46 16 00 - Fax : 03 64 46 16 16

4.11 Consultation GRT Gaz



Direction des Opérations
Pôle Exploitation Nord Est
Département Maintenance, Données et Travaux Tiers
Boulevard de la République
BP 34
82232 Annezin

Valéco Ingénierie
8 rue Colbert
80000 AMIENS

Affaire suivie par : Madame RACINE Audrey

VOS RÉF : Zone d'étude
NCS RÉF : P2018-005665
INTERLOCUTEUR : Centre Travaux Tiers et Urbanisme (03.21.64.79.29)
OBJET : Projet éolien sur BEAUCAMPS LE JEUNE et LAFRESGUIMONT SAINT MARTIN - 80

Annezin, le 28 Juillet 2018

Madame,

Nous accusons réception, en date du 13/07/2018, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est situé en dehors des emprises de nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

La réponse est basée uniquement à partir des coordonnées (en WGS 84) que vous nous avez fournies, dans le tableau ci-dessous :

POINTS	A	B	C	D
Abcisse N	49°48'56.26"	49°48'56.26"	49°47'54.45"	49°47'54.45"
Ordonnée E	1°45'40.84"	1°47'29.25"	1°47'29.25"	1°45'40.84"

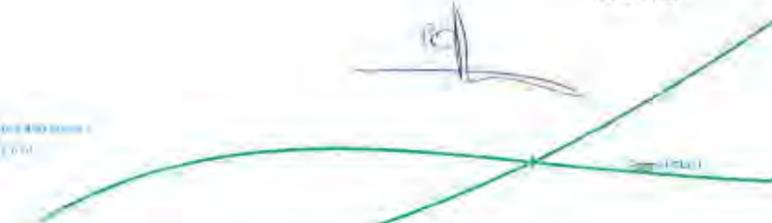
Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Pour rappel, le code de l'environnement - Livre V - Titre V - Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrice DUBOURG
Responsable du Département Maintenance, Données et
Travaux Tiers

03 21 64 79 29
www.grtgaz.com



4.12 Consultation SGAMI



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Le Préfet Délégué
pour la Défense et la Sécurité NordSecrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'IntérieurDirection des Systèmes d'Information
et de Communication

Département des Réseaux Mobiles

Affaire suivie par :
Christophe MAGNARD
Tel : 03 20 08 10 28

@christophe.magnard@interieur.gouv.fr

SGAMI Nord/DSIC/DRM/n° 19-00132

Lille, le 28 janvier 2019

Madame,

Par courriel du 17 janvier 2019, vous nous avez soumis une demande de consultation sur le risque de perturbations que l'installation d'un parc éolien pourrait générer à l'encontre de nos activités.

Le projet d'installation concerne une zone localisée sur les communes de BEAUCAMPS-LE-JEUNE et LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN (80).

En tant que gestionnaire, pour la zone de défense Nord, des servitudes radioélectriques se rapportant aux centres de réception radioélectriques exploités et contrôlés par le Ministère de l'Intérieur, nous avons examiné votre demande.

D'après la carte de situation fournie, la zone faisant l'objet de l'étude en vue de l'implantation du parc éolien n'est pas concernée par les servitudes radioélectriques relevant de notre compétence.

Je donne donc un avis favorable à l'objet de la présente consultation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphanie MORANT

VALECO INGÉNIERIE
6 rue Colbert
80000 AMIENSÀ l'attention de Mme Audrey RACINE
Chargée d'Affaires FoncièresAdresse postale SGAMI Nord/DSIC - Cité Administrative BP 2012 - 59012 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 30 59 23 - Courriel : sgami-nord-dsio@interieur.gouv.fr

4.13 Consultation Bouygues Telecom

projet éolien Beaucamps Le Jeune

Sujet : projet éolien Beaucamps Le Jeune**De :** "ARNOLD, MARC" <MARARNOL@bouyguestelecom.fr>**Date :** 11/02/2020 à 16:27**Pour :** "laetitia.duval@abiesbe.com" <laetitia.duval@abiesbe.com>**Copie à :** "SCHULTZ, LAURENT-1" <LASCHULT@bouyguestelecom.fr>

Bonjour Madame Duval,

Je vous remercie pour votre pré consultations. Votre projet de parc éolien, tel qu'exposé, est sans impact sur notre réseau de faisceaux hertziens.

Cordialement

**Marc ARNOLD**Directeur des relations régionales et Patrimoine
Réseau Nord et EstTel. : 01 70 19 18 65
Mob. : 07 61 07 96 18Bouygues Telecom
6, rue Eugénie Brazier
CS 10440
67412 Illkirch Cedex

L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur internet, la société expéditrice ne peut être tenue responsable de son contenu ni de ses pièces jointes. Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de le détruire et d'avertir l'expéditeur.

The integrity of this message cannot be guaranteed on the Internet. The company that sent this message cannot therefore be held liable for its content nor attachments. Any unauthorized use or dissemination is prohibited. If you are not the intended recipient of this message, then please delete it and notify the sender.